

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2022

Date de convocation du Conseil municipal : 11 avril 2022.

Le quinze avril deux mil vingt-deux, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SAULCHERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PITTANA Stéphane et en application de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.

Etaient présents : MM. ANCEL Olivier, FEBVET René, GRATIOT Nicolas, PIERRE Laurent, PITTANA Stéphane, PROY Pascal et,
Mmes BAMOGO Déborah, COLLE Alicia, GRATIOT Laetitia, ODINOT Marie-Rose.

Etaient absents et excusés : M. CHAPUIS Yves, pouvoir donné à M. ANCEL Olivier
M. ODINOT Christophe, pouvoir donné à M. GRATIOT Nicolas
M BOMBI Agathe, pouvoir donné à Mme BAMOGO Déborah.

Absent : 19h30 M. PIERRE Laurent est absent à l'heure d'ouverture de la séance.
20h00 M. PIERRE Laurent est présent et participera aux votes des points inscrits à l'ordre du jour dès son arrivée à 20h00.

Secrétaire de séance : M. ANCEL Olivier est désigné secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.



M. le Maire (en application de l'article L. 2122-17 du CGCT) ouvre la séance, à dix-neuf heures trente minutes.

M. le Maire ayant fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. ANCEL Olivier est désigné pour remplir cette fonction.

• **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2022.**

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations à apporter au procès-verbal et le soumet à l'approbation des membres. Les conseillers municipaux sont invités à faire connaître leurs remarques éventuelles, avant l'adoption définitive.

Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2022 est APPROUVE, à la majorité comme suit :

Vote / scrutin public

« POUR »	« CONTRE »	« ABSTENTION »
06	06	00
<ul style="list-style-type: none">• M. ANCEL Olivier• Mme BAMOGO Déborah• M. CHAPUIS Yves	<ul style="list-style-type: none">• Mme COLLE Alicia• Mme GRATIOT Laetitia• M. GRATIOT Nicolas	

<ul style="list-style-type: none"> • M. FEBVET René • Mme M'BOMBI Agathe • M. PITTANA Stéphane * (*Maire = voix prépondérante)	<ul style="list-style-type: none"> • M. ODINOT Christophe • Mme ODINOT Marie-Rose • M. PROY Pascal 	
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

⌚ 20 heures 00 : arrivée de M. PIERRE Laurent ⌚

- **COMPTE DE GESTION 2021** à la majorité

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement de comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **ACCEPTTE** le Compte de Gestion 2021 du Comptable du Trésor, comme suit :

Vote / scrutin public

« POUR »	« CONTRE »	« ABSTENTION »
<p style="text-align: center;">07</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. ANCEL Olivier • Mme BAMOGO Déborah • M. CHAPUIS Yves • M. FEBVET René • Mme M'BOMBI Agathe • M. PITTANA Stéphane • M. PIERRE Laurent 	<p style="text-align: center;">05</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme COLLE Alicia • M. GRATIOT Nicolas • M. ODINOT Christophe • Mme ODINOT Marie-Rose • M. PROY Pascal 	<p style="text-align: center;">01</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme GRATIOT Laetitia

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Sous la présidence de Mme BAMOGO Déborah, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2021 :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Réalisations	RECETTES	142.281,27	527.078,11
	DEPENSES	44.009,67	464.129,31

Résultats de l'exercice 2021 : INVESTISSEMENT : 98.271,60€
FONCTIONNEMENT : 62.948,90€

Résultat de clôture de l'exercice 2021 : INVESTISSEMENT : 149.650,85€
FONCTIONNEMENT : 214.071,17€

Hors la présence du Maire, il est procédé au vote :

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, S'EXPRIME comme suit :

Vote / scrutin public

« POUR »	« CONTRE »	« ABSTENTION »
06	06	00
<ul style="list-style-type: none"> • M. ANCEL Olivier • Mme BAMOGO Déborah • M. CHAPUIS Yves • M. FEBVET René • Mme M'BOMBI Agathe • M. PIERRE Laurent 	<ul style="list-style-type: none"> • Mme COLLE Alicia • Mme GRATIOT Laetitia • M. GRATIOT Nicolas • M. ODINOT Christophe • Mme ODINOT Marie-Rose • M. PROY Pascal 	

Rappel : le Maire ne vote pas pour sa propre gestion.

- **APPROBATION ET AFFECTATION DU RESULTAT 2021** à la majorité

Après avoir entendu et approuvé l'affectation du résultat 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **214.071,07€**,

M. le Maire propose de répartir ces excédents comme suit :

Article R002 FONCTIONNEMENT + 214.071,07€

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ACCEPTE l'affectation proposée, comme suit :

Vote / scrutin public

« POUR »	« CONTRE »	« ABSTENTIONS »
08		05
<ul style="list-style-type: none"> • M. ANCEL Olivier • Mme BAMOGO Déborah • M. CHAPUIS Yves • M. FEBVET René • Mme M'BOMBI Agathe • M. PITTANA Stéphane • M. PIERRE Laurent • M. PROY Pascal 		<ul style="list-style-type: none"> • Mme COLLE Alicia • Mme GRATIOT Laetitia • M. GRATIOT Nicolas • M. ODINOT Christophe • Mme ODINOT Marie-Rose

- **SUBVENTIONS 2022** à la majorité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7,

M. le Maire présente le détail des subventions prévues au BP 2022 pour un montant de 12.755€ :

Compte 6574 (Subv. de fonct. aux associations et autres personnes de droit privé)

Valentin HAÛY	100,00
Education Jeunesse Aisne	150,00
Apei des 2 Vallées	250,00
Bibliothèque de Saulchery	3200,00
Asso secrétaires de mairie	75,00
Coopérative scolaire de Saulchery	0,00
Comité des Fêtes "La Dynamique de SAULCHERY"	9000,00

Total 6574 12775,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ACCEPTE le versement des subventions présentées ci-dessus.

Vote / scrutin public

« POUR »	« CONTRE »	« ABSTENTION »
07	06	00
<ul style="list-style-type: none"> • M. ANCEL Olivier • Mme BAMOGO Déborah • M. CHAPUIS Yves • M. FEBVET René • Mme M'BOMBI Agathe • M. PITTANA Stéphane • M. PIERRE Laurent 	<ul style="list-style-type: none"> • Mme COLLE Alicia • Mme GRATIOT Laetitia • M. GRATIOT Nicolas • M. ODINOT Christophe • Mme ODINOT Marie-Rose • M. PROY Pascal 	

- **BUDGET PRIMITIF 2022** à la majorité

VU la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, portant décentralisation, modifiée par la loi du 22 juillet 1983,

VU la loi N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et son décret d'application en date du 27 mars 1993,

VU la loi n°96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le CGCT, et notamment les articles L. 2311-1 et suivants (Livre III),

VU les règles tant législatives que réglementaires régissant la comptabilité publique et notamment la M14,

Suite à l'entretien de l'ensemble du Conseil Municipal avec Mme le Sous-Préfet en date du 4 avril 2022 dans les locaux de la Sous-Préfecture,

Considérant la demande des personnes ayant voté CONTRE à la proposition du BP 2022 présentée lors de la séance du conseil municipal en date du 2 avril 2022, en ce sens que les crédits inscrits à l'opération « 2010 des travaux hydrauliques » ne semblaient pas suffisants, et qu'en revanche, d'autres dépenses étaient surestimées voire inutiles,

Suite aux modifications apportées au premier projet de BP 2022, reprenant les observations du paragraphe du considérant ci-dessus, et présentées à la commission de finances le 14 avril 2022,

M. le Maire présente le document budgétaire 2022 comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT / CHAPITRE :

Dépenses de FONCTIONNEMENT :

Chapitre 011	Charges à caractère général :	267.200,00
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés :	229.500,00
Chapitre 014	Atténuations de charges	55.000,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues :	11.617,32
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	20.000,00
Chapitre 042	Opérations d'ordre	69.427,66
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante :	120.390,20
Chapitre 66	Charges financières :	3.500,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles :	1.000,00
Total		777.635,18

Recettes de FONCTIONNEMENT :

R002	Résultat reporté	214.071,07
Chapitre 013	Atténuation de charges :	2.000,00
Chapitre 042	Transfert entre sections	20.548,11
Chapitre 70	Produit des services, du domaine :	5.500,00
Chapitre 73	Impôts et Taxes :	354.247,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations :	171.611,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante :	9.050,00
Chapitre 76	Produits financiers	10,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	600,00
Total		777.635,18

SECTION D'INVESTISSEMENT / CHAPITRE :

Dépenses :

020	Dépenses imprévues	4.109,85
040	Transfert entre sections	20.546,11
041	Opérations patrimoniales	211.668,27
16	Emprunts et dettes	28.000,00
21	Immobilisations corporelles	13.000,00
2010	Travaux hydrauliques	48.000,00
201804	Economies Energies	16.000,00
202101	Aménagement sécurité routière	37.500,00
202104	Aménagement urbain	15.000,00

202203	Mur de soutènement / Place de la Mairie	161.000,00
202204	Etanchéité SDF	12.000,00
202205	Démolition lavoir / reconstruct. Salle	106.500,00
202206	Réhabilitation logt Cal / gîte	268.000,00
202207	Eglise / Mise en sécurité	20.000,00
Total		961.324,23

Recettes principales :

001	Solde d'exécution reporté	149.650,85
021	Virement de la section de fonctionnement	20.000,00
040	Opération d'ordre transfert entre section	69.427,66
041	Opérations patrimoniales	211.668,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	6.500,00
16	Emprunt et dettes	265.193,45
201804	Economies Energies	8.467,00
202203	Mur de soutènement / Place de la Mairie	48.120,00
202205	Démolition lavoir / reconstruct. Salle	26.244,00
202206	Réhabilitation logt Cal / gîte	156.053,00
Total		961.324,23

M. le Maire soumet à l'assemblée le vote du budget primitif 2022 par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ACCEPTE le projet de Budget Primitif 2022 présenté, comme suit :

Vote / scrutin public

« POUR »	« CONTRE »	« ABSTENTIONS »
09	00	04
<ul style="list-style-type: none"> • M. ANCEL Olivier • Mme BAMOGO Déborah • M. CHAPUIS Yves • M. FEBVET René • Mme M'BOMBI Agathe • M. PITTANA Stéphane • Mme COLLE Alicia • M. PIERRE Laurent • M. PROY Pascal 		<ul style="list-style-type: none"> • Mme GRATIOT Laetitia • M. GRATIOT Nicolas • M. ODINOT Christophe • Mme ODINOT Marie-Rose

• **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- M. PIERRE Laurent :

- Souhaite que le procès-verbal du 2 avril 2022 soit corrigé en ce sens que ses propos « *les indemnités sont bonnes* » venaient en réponse à ceux de M. le Maire qui avait précisé à l'assemblée, dixit : « *je ne démissionnerai pas avant 2026* »

- Mme COLLE Alicia :

- Demande :
 - Quelle position adopter aujourd'hui après digestion de ces moments fâcheux ?
 - Quel avenir pour demain ?

- Est-il possible d'envisager un travail en commun ?
 - ☞ M. ANCEL répond que l'avenir le dira.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h15.

Le 20 avril 2022

Le Maire,

PITTANA Stéphane.